



République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.24.023**  
portant sur

**L'attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement  
de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré  
Lot 2 : portique bois et couverture**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un marché est passé avec la société COGECM – 3 rue de la Vallée, 45140 SAINT JEAN DE LA RUEILLE, concernant l'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré pour le lot 2 « portique bois et couverture » pour un montant de 18 371,21 € HT soit 22 045,45 € TTC.

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification jusqu'à la réception complète des travaux.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 25 mars 2024

The seal of the Mayor of Ingré, Loiret, is circular. It features a central illustration of a church with a tall spire. The text 'MAIRE D'INGRE' is written along the top inner edge, and 'LOIRET' is written along the bottom inner edge. Below the church, the words 'REPUBLIQUE FRANCAISE' are visible.  
Le Maire  
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **25 MARS 2024**

Publié ou notifié-le : **25 MARS 2024**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_023
Objet :	attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré Lot 2 : portique bois et couverture
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20240325-DC_24_023-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20240325-DC_24_023-AR-1-1_0.xml	text/xml	969 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.24.023 - décision Aménagement ALSH LOT 2.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240325-DC_24_023-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	214.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2024 à 14h45min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2024 à 14h45min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2024 à 14h45min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2024 à 14h45min59s	Reçu par le MI le 2024-03-25